



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 2 du 8 janvier 2021

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 2

INSTRUCTION N° 4135/ARM/EMA/ORH/BREG

relative à l'organisation et au fonctionnement du commandement militaire de Balard.

Du 18 décembre 2020

INSTRUCTION N° 4135/ARM/EMA/ORH/BREG relative à l'organisation et au fonctionnement du commandement militaire de Balard.

Du 18 décembre 2020

NOR A R M E 2 0 5 5 2 8 6 J

Référence(s) :

- Arrêté du 27 décembre 2019 fixant la liste des autorités et organismes interarmées relevant du chef d'état-major des armées ou de l'état-major des armées (n.i. BO ; JO n° 303 du 31 décembre 2019, texte n° 23).

Pièce(s) jointe(s) :

Une annexe.

Texte(s) abrogé(s) :

↳ [Instruction N° 4135/DEF/EMA/SC_PERF/BREG du 10 janvier 2017 relative à l'organisation et au fonctionnement du commandement militaire de Balard.](#)

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [110.3.5.5.1.](#)

Référence de publication :

BOC n°2 du 08/1/2021

PRÉAMBULE.

La présente instruction a pour objet de préciser le champ des missions du commandement militaire de Balard (COMILI Balard) ainsi que son organisation et son fonctionnement.

1. CRÉATION DE L'ORGANISME INTERARMÉES.

Créé le 1^{er} septembre 2014, le commandement militaire de Balard (COMILI Balard) est un organisme interarmées (OIA).

Le commandant du COMILI Balard assure les fonctions de commandant de formation administrative.

2. MISSIONS.

[L'arrêté du 19 septembre 2016](#) relatif au commandement militaire de Balard fixe le périmètre ministériel des missions et les attributions du commandement militaire de Balard. Le COMILI Balard est chargé :

- de la défense et de la sécurité du site de Balard, conformément aux articles L1332-1 et suivants du [code de la défense](#), et selon les directives de l'opérateur d'importance vitale (OIV) ;
- de prendre les actes de chancellerie concernant le personnel militaire définis par arrêté du ministre de la défense ;
- de participer à la prévention et à la protection contre l'incendie pour l'emprise Balard ;
- d'assurer le pilotage des ressources financières dont la responsabilité lui est confiée ;
- de conduire les actions de préparation opérationnelle individuelle du personnel militaire, selon les directives des forces armées et formations rattachées concernées.

Dans ces domaines, le COMILI Balard agit au profit des états-majors, directions, services et organismes implantés sur le site de Balard.

Il instruit les questions relatives au fonctionnement du site relevant de sa responsabilité en relation avec les entités concernées de la sous-direction Balard, du service d'infrastructure de la défense et de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information du ministère de la défense.

Il concourt à l'exécution du service de garnison, selon les directives du gouverneur militaire de Paris.

3. RATTACHEMENT, SUBORDINATION.

Relevant du chef d'état-major des armées (CEMA), le COMILI Balard est placé sous l'autorité de l'officier général adjoint au major général des armées (OAMGA).

Les attributions de délégué à la défense et à la sécurité- local (DDS-L) sont confiées au commandant du COMILI Balard par le chef d'état-major de l'armée de l'air, OIV pour le site et qui fixe à ce titre les directives générales dans le domaine de la défense-sécurité.

4. ORGANISMES RATTACHÉS À L'ORGANISME INTERARMÉES.

Le groupement de sûreté et de sécurité de Paris (GSSP) est placé pour emploi auprès du COMILI en ce qui concerne la protection.

Le commandant du GSSP assume son autorité hiérarchique et fonctionnelle sur les brigades de gendarmerie de l'air (BGAIR) notamment par le contrôle des modalités d'exécution des missions qui leur sont confiées. Il est le conseiller technique de l'autorité d'emploi.

La 42^{ème} compagnie des sapeurs-pompiers de Paris (CSPP) est placée pour emploi auprès du COMILI en ce qui concerne l'incendie.

5. ORGANISATION INTERNE

Le commandement militaire de Balard (COMILI Balard) est commandé par un officier supérieur du grade de colonel.

Afin d'assurer la continuité du commandement, il est assisté d'un officier supérieur, commandant en second, appelé à le remplacer en cas d'absence ou d'empêchement, à qui il peut déléguer certaines de ses responsabilités ou attributions.

Le COMILI Balard est composé de trois pôles :

- le pôle « commandement » ;
- le pôle « défense sécurité » ;
- le pôle « appui aux armées ».

Le pôle « commandement » dispose d'une cellule management de l'information et secrétariat commandement, de l'officier supérieur adjoint ainsi que d'un *webmaster*, d'un bureau prévention maîtrise des risques et environnement (PMRE) ainsi que du bureau habilitation.

Le pôle « défense sécurité » est chargé de coordonner les actions de l'ensemble des entités concourant à la défense-sécurité du point d'importance vitale (PIV). Il dispose des organismes rattachés à l'OIA (BGAIR 1 et 2 du GSSP et du 42^{ème} CSPP) et s'appuie également sur le prestataire du partenariat public-privé (PPP).

Le pôle « appui aux armées » concourt au soutien des états-majors, directions et services du ministère de la défense du site de Balard dans les domaines financiers, ainsi que dans ceux spécifiques à l'activité militaire et au service de garnison. Il comprend également le bureau Chancellerie qui œuvre au service du personnel militaire du site.

Une note d'organisation propre à chaque pôle détaille son fonctionnement.

6. EFFECTIFS.

Les effectifs du COMILI Balard sont définis dans le référentiel des effectifs en organisation arrêté annuellement par l'EMA.

7. GESTION, ADMINISTRATION ET DISCIPLINE DU PERSONNEL.

7.1. Gestion-administration

Le personnel du COMILI Balard est géré et administré conformément à la réglementation en vigueur dans chacune des armées ou services.

7.2. Notation-avancement

Les directives particulières détaillant les circuits de notation et/ou avancement selon l'armée ou le service du personnel font l'objet de circulaires annuelles.

Le commandant du COMILI Balard est noté en premier ressort par l'OAMGA.

7.3 Discipline

Le commandant du COMILI Balard exerce les pouvoirs disciplinaires d'autorité militaire de premier niveau (AM1) à l'égard du personnel militaire affecté au sein du COMILI Balard. Avant d'infliger une sanction à un militaire d'une autre armée ou service que l'armée de l'air, il peut consulter, s'il le juge nécessaire, le personnel le plus ancien dans le grade le plus élevé de cette armée ou service affecté au COMILI Balard.

Les pouvoirs disciplinaires d'autorité militaire de deuxième niveau (AM2) sont exercés par l'OAMGA.

Le commandant du COMILI Balard, autorité hiérarchique, exerce le pouvoir disciplinaire à l'égard du personnel civil du COMILI Balard, après consultation de l'autorité centrale d'emploi du personnel civil de l'état-major des armées.

Les attributions en matière de conseil d'enquête, de poursuites pénales et de sanctions professionnelles, sont exercées, dans la limite de leurs

Les attributions en matière de conseil technique, de poursuites pénales et de sanctions professionnelles, sont exercées, dans la limite de leurs attributions, par les autorités compétentes de chaque armée, direction ou service de soutien interarmées, en ce qui concerne leurs propres ressortissants et selon leur catégorie (officier, sous-officier et officier marinier, militaire du rang).

8. MATÉRIELS.

Les matériels de soutien commun sont mis en place dans le cadre du partenariat public-privé liant le ministère des armées à OPALE.

9. SOUTIEN GÉNÉRAL.

Le COMILI Balard est soutenu par des formations de la garnison de Paris pour les activités de préparation opérationnelle (tir, contrôle de la condition physique spécifique (CCPS), etc.). Les modalités de ce soutien font l'objet de protocoles d'accord.

10. BUDGET.

Le COMILI Balard décide de l'emploi des crédits dans la limite du budget qui lui est alloué. Il adresse à l'état-major des armées un compte rendu annuel de gestion, indiquant par poste, les dépenses de la gestion passée et les prévisions pour la gestion en cours compte tenu de l'enveloppe budgétaire allouée.

11. INFRASTRUCTURE.

Les infrastructures sont mises à disposition par OPALE dans le cadre du partenariat public-privé. Une convention d'emprise est signée entre le COMILI Balard et la sous-direction Balard, responsable du suivi du contrat de partenariat.

12. CONTRÔLE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE EXTERNE.

La surveillance administrative et technique du COMILI Balard est exercée par le CEMA.

13. CONTRÔLE INTERNE, DIALOGUE DE COMMANDEMENT.

Le commandant du COMILI Balard est responsable local du contrôle interne (RLCI) et à ce titre, il organise le déploiement du dispositif de contrôle interne (CI) au sein de la formation.

L'OAMGA, autorité d'emploi, précise, par une directive particulière établie en fin de troisième trimestre, les objectifs spécifiques assignés pour l'année suivante et fixant au commandant du COMILI Balard les échéances et les modalités de contrôle.

Le commandant du COMILI Balard rend compte en fin de premier semestre des résultats de l'exécution de la directive précitée.

14. INSPECTIONS.

Une inspection annuelle est en principe passée, au cours du deuxième trimestre, par l'autorité d'emploi. Elle a pour objet de vérifier la bonne tenue générale de l'organisme. Elle est également l'occasion de dresser un bilan d'activité annuel et permet un contrôle de l'exécution des objectifs particuliers fixés par l'autorité d'emploi, dans la perspective de la préparation de la directive particulière annuelle.

Par ailleurs, des missions ponctuelles peuvent être prescrites, en particulier celles conduites par les organismes d'audit ou d'inspection dépendant du CEMA.

15. DISPOSITIONS FINALES.

[L'instruction n° 4135/DEF/EMA/SC_PERF/BREG du 10 janvier 2017](#) relative à l'organisation et au fonctionnement du commandement militaire de Balard est abrogée.

La présente instruction sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

*Le vice-amiral d'escadre,
sous-chef d'état-major « performance »,*

Didier MALETTERRE.

ANNEXE

ANNEXE

ORGANISATION INTERNE DU COMMANDEMENT MILITAIRE DE BALARD.

